



MAIRIE D'ALLEX

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU LUNDI 8 SEPTEMBRE 2025 (20h00)**

Etaient présents :

Gérard CROZIER, Jean-Michel CHAGNON, Jocelyne CASTON, Denis CORNILLON, Christel DUBOIS, Rodrigue ROUBY, Sylvie VACHON, Éric WAGON, François DE SAINT VICTOR, Bernard VINCENT, Sylvie JONDON, Pascale REYNAUD, Lionel ROUQUET, Fanny MOREL, Line NAUD, Emilie BESSON, Adla FRECHET, Laurent AUBRET

Etaient excusé(e)s :

Louis QUAIRE, Virginie PUGLIESE, Margaux HELQUE, Sulian RENAUD, Semya WATBLED

Monsieur le Maire ouvre la séance en procédant à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Il a une pensée particulière pour Semya WATBLED, conseillère municipale, qui a perdu son mari Ludovic WATBLED lors d'un accident de la route cet été. Il tient à lui adresser, au nom du Conseil, ses condoléances et lui faire part de tout son soutien, et lui souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur le Maire adresse ensuite ses condoléances et toute sa sympathie aux familles de Mmes Janine DEJOUX, Odette VALEYER et MM. Michel ASTIC, ancien chef d'entreprise à Crest, et Daniel PECOLO, ancien président du comité des fêtes.

Il a une pensée pour Denis BENOIT, Maire de Aouste-sur-Sye et Président de la Communauté de communes 3CPS, qui vient de nous quitter.

Il propose au Conseil une minute de silence en mémoire de cet élu de la République et des autres disparus.

Pascale REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance n'est pas finalisé et sera soumis au vote du conseil lors de la prochaine séance.

Puis le Maire informe des décisions prises par délégation de son Conseil :

DEC 2025	16	Programmation voirie - Exercice 2025 - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	17	Marchés nocturnes - Exercice 2025 - Programmation spectacles	CULTURE
DEC 2025	18	Prestation de refonte du site internet de la Commune - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	19	Prestation d'abattage de 6 arbres - SARL JARDIN ET PISCINE - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	20	Stade de football municipal - Commande d'un container de stockage - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	21	Demande de subvention au titre des amendes de police Exercice 2025	Finances
DEC 2025	22	Travaux de mise en peinture - Ecole publique - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	23	Achat concession 1228 cimetière sud plan 208	CIMETIERE
DEC 2025	24	Concession 1229 cimetière central- plan 106/107	CIMETIERE

DEC 2025	25	Refonte du site internet de la Commune - Prestation complémentaire - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	26	Travaux mise en séparatif réseaux assainissement et renouvellement canalisation Montée de la Butte - Essais de pressions - Autorisation de signature	COMMANDE PUBLIQUE
DEC 2025	27	Sinistre salle Polyvalente - Prestations de réparations - Autorisation de signature	BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire a le plaisir d'annoncer que la Commune a reçu le label « Ville sobre en eau » grâce aux actions menées en faveur des économies d'eau sur son territoire. Un trophée en forme de goutte, que le Maire présente aux conseillers, a été remis à la Commune d'Alex ainsi qu'à 35 autres communes de la Drôme à l'occasion d'une cérémonie en Préfecture.

Grâce à cette distinction, la Commune d'Alex bénéficiera pendant deux ans d'une priorité d'accès aux subventions dédiées à la préservation de l'eau. De plus en cas de sécheresse, la commune bénéficiera d'un assouplissement des restrictions.

Le Maire informe également que l'association de Rugby de Grâne a offert un ballon à la Commune à l'occasion du dernier tournoi des enfants des écoles du secteur.

Point 1 - DELIB 2025_31

Administration Générale

Électrification SDED - Renforcement du réseau BT à partir du poste BLACHEROUSSE

Monsieur Jean-Michel CHAGNON, 1^{er} Adjoint, expose que Territoire d'Energie Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la Commune d'Alex.

L'opération en question relève du renforcement du réseau basse tension (BT) à partir du poste BLACHEROUSSE sur la Commune d'Alex, selon les caractéristiques techniques et financières suivantes :

Opération – Electrification	
Renforcement du réseau BT à partir du poste BLACHEROUSSE	
Dépense prévisionnelle HT	364 531,60 €
Dont frais de gestion : 17 358,65 €	
Plan de financement prévisionnel :	
Financements mobilisés par le Territoire d'Energie Drôme	364 531,60 €
Participation communale :	NEANT

Le projet présenté ce soir est d'ampleur et d'un coût conséquent. Il permettra de remédier aux importants problèmes de baisse de tension rencontrés sur le secteur et de rétablir le confort électrique des habitants. S'agissant des missions du SDED et d'ENEDIS, aucun financement n'est demandé à la Commune.

Après débat et à l'unanimité, le Conseil approuve le projet établi par le SDED et son plan de financement.

Point 2 - DELIB 2025_32

Administration Générale

SDED - Révision des statuts

M. le Maire évoque aux membres du Conseil municipal le courrier dernièrement reçu de Territoire d'énergie Drôme-SDED dans le cadre de la révision de ses statuts afin de mieux répondre aux attentes des collectivités territoriales, notamment en matière de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ainsi qu'en matière d'accompagnement des projets relatifs à l'autoconsommation collective.

Il poursuit en indiquant que le Comité syndical du SDED s'est prononcé favorablement par délibération du 17 Juin 2025 sur les révisions statutaires en question. Aux termes des articles L.5211-17-1 et L.5211-20 du CGCT susvisés, il appartient aux communes membres de se prononcer pour avis **dans un délai de 3 mois** à compter de la réception de la délibération du SDED, à défaut de quoi leur avis est réputé défavorable.

Les évolutions statutaires proposées sont les suivantes :

- 1- **Adaptation de la compétence optionnelle « Création et entretien d'infrastructures de charge »** de l'article 2-II-3 des statuts. En effet, afin de permettre aux collectivités membres d'installer des bornes de recharge de faible puissance, inférieure ou égale à 22 kVa dites « résidentielles publiques », le Syndicat procède à une restitution partielle de la compétence.
- 2- **Suppression de la compétence optionnelle « Autorité organisatrice de la distribution de chaleur et de froid »** prévue à l'article 2-II-1 des statuts. Cette restitution ne concerne qu'une seule commune qui a transféré cette compétence en 2010 et a été préconisée par la Chambre Régionale des Comptes d'Auvergne Rhône Alpes.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'approuver les révisions statutaires sus-évoquées.

Point 3 - DELIB 2025_33

Finances

Budget principal M49 - Décision modificative n°1

La proposition de décision modificative n°1 sur l'exercice 2025 présentée au Conseil municipal a pour objet de réajuster certains crédits budgétaires liés notamment aux amortissements en section de fonctionnement et d'investissement dans le cadre de l'exécution budgétaire 2025.

La décision modificative n°1 sur le Budget principal M49 s'équilibre ainsi qu'il suit :

Budget Eau – Décision modificative n°1 – Section de fonctionnement				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
042	6811	Dotation aux amortissements	+ 6500,00 €	
023		Virement à la section d'investissement	- 5000,00 €	
042	777	Quote part des subventions transférées		+ 1500,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			+ 1500,00 €	+ 1500,00 €

Budget Eau – Décision modificative n°1 – Section d'investissement				
Chap	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
040	13918	Dotation aux amortissements	1500,00 €	
021		Virement de la section de fonctionnement	0 €	-5000,00 €
040	28158	Autres		+ 6500,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			1500,00 €	1500,00 €

La décision modificative n°1 est adoptée à l'unanimité.

Point 4 - DELIB 2025_34

Finances

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Boucles Drôme Ardèche (BDAO)

La commune d'Alex ambitionne de soutenir la pratique sportive et de promouvoir l'image de son territoire à travers des manifestations d'envergure. Depuis de nombreuses saisons déjà, la Commune apporte son soutien à l'organisation de la course cycliste des Boucles Drôme-Ardèche.

Cette année, le Championnat d'Europe de cyclisme aura lieu dans les départements de la Drôme et de l'Ardèche, du 1^{er} au 5 octobre, et Alex constitue une étape clef du parcours. 152 chaînes télé couvriront l'évènement, 40 nations seront représentées.

L'association BDAO a été retenue pour organiser ce championnat dont la bonne marche repose en grande partie sur l'engagement de bénévoles.

Les subventions habituellement accordées à cet événement ont été revues à la baisse ce qui menace son équilibre financier. Ainsi l'association BDAO demande de l'aide aux collectivités. A titre d'information la CCVD va accorder une subvention de 20 000 € aux organisateurs de l'événement, les communes de Livron et Loriol 7 500 € chacune. Il est proposé que la Commune d'Alex accorde une aide de 1 500 €.

Considérant le caractère exceptionnel de cet événement contribuant au rayonnement sportif, touristique et économique du territoire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € à l'association des Boucles Drôme Ardèche. **Adopté à l'unanimité.**

Il est indiqué en séance que les impacts sur la circulation seront très importants sur Alex les 1^{er} et 2 octobre. Afin que les habitants puissent anticiper ces blocages, une importante campagne de communication sera mise en place, avec boîtage et mobilisation de tous les supports (Panneau Pocket, site internet, panneaux lumineux, affichage et banderolles).

Christel DUBOIS précise que cette course fait l'objet d'un important dispositif sécurité en lien avec la Sous-Préfecture, même si ce type d'événement draine généralement un public familial.

Adla FRECHET précise qu'il s'agit d'une belle vitrine pour la Commune.

Point 5 - DELIB 2025_35

Ressources Humaines

Création et suppression de poste - Services Techniques

Compte tenu de la stagiairisation envisagée d'un agent technique sur le grade d'adjoint technique territorial, il convient de procéder à la création de l'emploi correspondant au sein du tableau des effectifs, et de supprimer l'emploi jusqu'alors occupé en tant que contractuel par l'agent en question.

Il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la suppression d'un emploi au sein du tableau des effectifs de la Collectivité, selon le dispositif suivant :

- Suppression, à compter du 01/10/2025 de l'emploi d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe à temps complet au sein des services techniques
- Création, à compter de la même date, d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet relevant de la catégorie C au sein des services techniques
- Modification du tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

SERVICE TECHNIQUE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Responsable service	Technicien Territorial	B	1	1	TC
Agent services techniques	Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	2	1	TC
	Adjoint technique territorial	C	2	3	TC

Il est précisé que le salaire de l'agent concerné sera maintenu grâce au système de primes, la volonté de la commune étant par la présente titularisation de stabiliser les équipes et de pérenniser les emplois.

Le Conseil adopte les modifications du tableau des effectif proposées. La délibération est adoptée à l'unanimité.

Point 6 - DELIB 2025_36

Ressources humaines

Modification de la quotité horaire d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe et d'un poste d'Adjoint technique territorial

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'ATSEM au sein de l'école publique permanent à temps non-complet à raison de 29.40 heures hebdomadaires annualisées, et d'en emploi d'adjoint technique territorial à temps non-complet à raison de 33 heures hebdomadaires annualisées afin de répondre aux nécessités de services.

Il précisé que les quotités horaires des emplois en question évolueront de la manière suivante :

- 1- Emploi d'ATSEM principal 2^{ème} classe – passage de 29,40 heures hebdomadaires annualisées à 30,11 heures annualisées.
- 2- Emploi d'adjoint technique territorial – passage de 33 heures hebdomadaires annualisées à 33,95 heures annualisées.

Ces modifications sont liées au départ d'un agent dont il convient de réattribuer les heures de ménage.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'adopter les évolutions des temps de travail détaillées ci-avant.

Le Maire informe qu'une personne vient d'être recrutée afin d'assurer l'accueil des enfants sur le temps méridien, ainsi qu'une personne pour l'aide en cuisine, en remplacement d'agents qui ont quitté la commune.

DIVERS

Monsieur le Maire informe que l'été a été marqué par 3 incendies sur Alex. Au total ce sont près de 25 incendies qui ont été recensés sur le secteur Alex-Montoison-Montmeyran-Upie, pour la plupart vraisemblablement d'origine criminelle.

A cause du réchauffement climatique, plusieurs arbres se sont couchés sur la commune, et d'autres doivent être abattus. Le cas du chemin de l'Isle est problématique, avec ses chênes centenaires.

Information PLUI : suite à l'enquête publique, les commissaires enquêteurs ont rendu leur rapport fin août et donnent un avis favorable avec réserves au projet. L'Etat estime que la consommation foncière du plan est trop élevée et avait donné un avis défavorable au projet lors de sa consultation.

La CCVD devra se positionner par délibération sur le projet d'ici la fin de l'année. En cas d'approbation, le dossier et la délibération seront transmis en Préfecture.

Le Maire indique qu'il souhaiterait que le projet de PLUI aboutisse, ce qui permettrait à certains projets, portés par des administrés, de voir le jour.

Cependant il est rappelé que ce document présente des enjeux limités sur Alex puisque la Commune est doté d'un PLU relativement récent (2017) qui permet l'encadrement des projets et une meilleure protection des citoyens.

Si le projet de PLUI n'aboutit pas, certaines communes risquent au contraire de se trouver en grande difficultés, les démarches pour élaborer un nouveau document nécessitant plusieurs années.

Le magasin anciennement VIVAL a été vendu et repris par le propriétaire du SUPER U de Grâne ; très bonne nouvelle pour le commerce de proximité de la commune.

Projet de CLSH : avec l'aide d'Éric WAGON, le travail pour le recrutement d'un maître d'œuvre chargé de concevoir le projet est lancé. L'objectif est de disposer d'un projet prêt à être mené par la prochaine équipe municipale.

Ce projet permettra d'assurer un accueil de meilleure qualité, dans le respect des normes actuelles.

Big Bazar : le Maire tient à remercier l'association Anim'Alex qui fait toujours preuve d'une grande rigueur dans l'organisation de ce bel évènement. Les membres de cette association ont été félicités par la gendarmerie pour leur strict respect des consignes de la Préfecture dans ce contexte de risque attentat très élevé. La Commune intervient aussi pour la sécurité de l'évènement avec l'intervention d'agents de sécurité. Cette année encore, l'évènement fut un succès.

Antenne téléphonique route des Aures : L'interlocuteur ITAS, en charge du déploiement des antennes pour le compte des opérateurs téléphoniques, a indiqué à la Commune que le projet sur Alex n'était plus prioritaire en raison d'autres projets à mener sur d'autres territoires. Le projet est ainsi pour l'heure mis à l'arrêt, sans visibilité quant à une éventuelle relance.

Le Maire ne se réjouit pas de cette situation puisque des allexois disposent aujourd'hui d'un réseau insuffisant, ce qui est extrêmement dommageable.

Il est rappelé que le Maire, qui n'a pas la main sur l'implantation des antennes, a tenté d'intervenir en proposant un terrain communal moins impactant pour les populations et plus éloigné des habitations que la parcelle initialement prévue par la société ITAS en entrée ouest du village. Si demain la société ITAS trouve un terrain privé pour l'implantation d'une antenne, le Maire ne pourra s'y opposer et ne sera consulté à aucun moment. Le Maire sera simplement amené à signer l'autorisation d'urbanisme si le projet respecte les règles, ce qui est généralement le cas puisque d'une manière générale les PLU doivent permettre l'implantation des ouvrages techniques nécessaires au fonctionnement des réseaux divers.

Certaines personnes étaient contre le projet et il était tout à fait légitime qu'elles le fassent savoir. En revanche certaines fausses informations ont circulé et certaines personnes en état de faiblesse ont été abusées par certains opposants au projet, ce qui n'est pas admissible.

Jocelyne CASTON présente le nouveau site internet de la Commune qui se veut plus vivant et plus fluide. Les Allexois sont invités à en prendre connaissance.

Le Maire informe de la problématique rencontrée au Château des Ramières : le Collège-Lycée n'a pu rouvrir ses portes en cette rentrée en raison de non-conformité de travaux au regard de la réglementation ERP (Etablissement recevant du public). La Commune n'a pas autorisé la reprise des activités sur les conseils du SDIS et de la Sous-Préfecture. Ce sont près de 90 enfants qui se retrouvent sans accueil.

La SCI exploitant l'établissement a reconnu que les travaux sur lesquels elle s'était engagée n'ont pas été réalisés. Elle a lancé les démarches nécessaires afin de régulariser sa situation et redéfinir son projet d'accueil. Il est souhaitable que le Château puisse reprendre ses activités d'ici la fin de l'année.

Le Maire indique par ailleurs que, sur les conseils des services de l'Etat, la commune vérifie la situation de tous les ERP au regard de la réglementation.

Fibre optique : Jean-Michel CHAGRON précise qu'il essaye de se placer en facilitateur entre les administrés rencontrant des difficultés et les entreprises chargés du déploiement.

Il est rappelé que le déploiement de la fibre n'est pas une compétence communale mais départementale exercée par le biais du syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN), et que la Commune n'a pas la main sur le planning des travaux et les process.

Denis CORNILLON fait un point sur l'avancement des travaux de la Montée de la Butte. A l'issue, une réfection du revêtement sera réalisée sur toute la largeur de la voie. La rue sera praticable le 1^{er} octobre, pour la course cycliste. Il est rappelé que ces travaux sont subventionnés à près de 70%.

Christel DUBOIS énonce les évènements à venir :

20 septembre - Journées du patrimoine - Mémoires d'Alex

28 septembre - Contes magiques - Bibliothèque Allexoise

03 octobre - Théâtre Incipit - Commission culture

04 octobre - Phare Ambulant - Andri Andra

07 octobre - Rencontres intergénérationnelles autour du thème du travail - Mémoires d'Alex

Rodrigue ROUBY fait état des travaux de voirie à venir :

- Le passage piétonnier devant la salle festive sera aménagé en béton balayé
- Le parking du carrefour avec la route de Grâne sera aménagé avec un circuit en enrobé

- Le Passage des Astiers : réalisation d'un bi-couche (15 000 € pour 800 ml)
- Le chemin des fouilles sera refait en gravier concassé
- Le Chemin du Romarin : entretien à réaliser par les services techniques
- Montée du Canal : réfection complète prochaine
- Chemin du Belvédère : trous importants à boucher avant l'engagement de travaux plus structurants.

Des devis sont engagés pour réparer les fuites de la toiture de la salle festive. Une classe d'école a été repeinte cet été. Les travaux des vestiaires du stade de foot suivent leur cours, pour une finalisation en cette fin d'année.

Sylvie VACHON fait un point d'information sur la rentrée de classes : 172 élèves sont accueillis à l'école publique, 100 à l'école Saint Maurice. Les effectifs ont augmenté à la cantine, avec beaucoup de repas hors délais.

Les élections du Conseil Municipal des Enfants se tiendront le 17 octobre, avec une installation du conseil le 20 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h40.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal réuni le lundi 6 octobre 2025.

La Secrétaire de séance,
Mme Pascale REYNAUD

Le Maire,
M. Gérard CROZIER